



AVIS AUX NAVIGATEURS NO. 21 – 2024

REGION MAISONNEUVE  
SECTION MONTREAL / LAC ONTARIO

**RESTRICTIONS DE VITESSES – SECTION MLO Révision N°3 (révisé 2024-10-15)**

En raison d'une diminution des niveaux d'eau, certaines restrictions de vitesse ont été révisées.

En plus des limites de vitesse indiquées dans le Manuel de la Voie maritime, section Pratiques et procédures - Annexe II - Tableau des vitesses, les restrictions de vitesse suivantes sont également en vigueur dans la section MLO :

LOCALISATION	RESTRICTIONS	
	NAVIRE MONTANT	NAVIRE DESCENDANT
Île Galop, entre les bouées LB122 & LB127	<ul style="list-style-type: none"><li>• <u>Révisée à 7 nœuds</u> pour les navires avec un tirant d'eau supérieur à <b>78.0 dm</b></li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <u>Révisée à 12 nœuds</u> pour les navires avec un tirant d'eau supérieur à <b>78.0 dm</b></li></ul>
Secteur IV, entre les bouées LB157 & LB162	<ul style="list-style-type: none"><li>• 8.5 nœuds pour les navires avec un tirant d'eau supérieur à 78.0dm</li></ul>	Aucune restriction

\* Les vitesses des navires dans les zones susmentionnées seront surveillées de près.

**ÎLE GALOP - HAUTS FONDS**

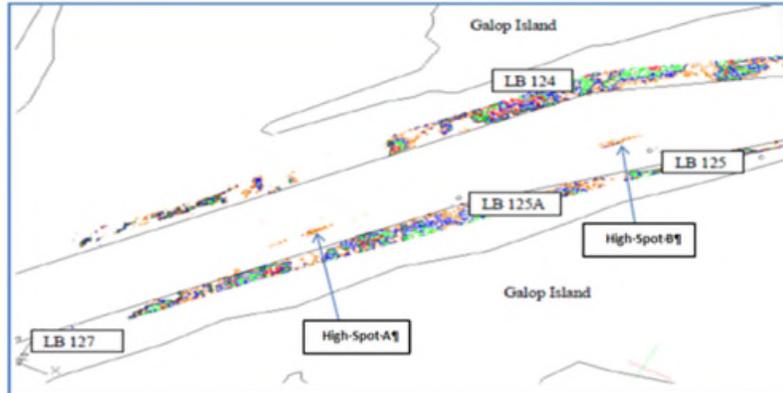
Les navires dont le tirant d'eau est supérieur à 78,0 dm sont avisés d'**éviter de rencontrer et de naviguer** au-dessus des hauts fonds de l'île Galop situés aux coordonnées suivantes:

- Haut fond A: 44° 45.6693'N 075° 24.8710'W
- Haut fond B: 44° 45.9575'N 075° 24.4942'W



## The Great Lakes - St. Lawrence Seaway System *Le réseau Grands Lacs - Voie maritime du Saint-Laurent*

---



### **SECTEUR IV – HAUTS FONDS**

Les navires montants dont le tirant d'eau est supérieur à 78,0 dm sont avisés d'**éviter de rencontrer et de naviguer** au-dessus des hauts fonds situés aux coordonnées suivantes :

- En amont du point d'appel de Crossover Island:      44° 29.5947'N 75° 46.5212'W
- En amont de l'île North Colborne:                      44° 15.4103'N 76° 4.226'W

**Les conditions seront surveillées de près et les navigateurs seront informés de tout changement.**

Le 18 septembre 2024